



RAPPORT DE VISITE DE VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Usager

Propriétaire :

BOURRET Jean-Marie

Adresse de l'installation : Fayfol - SAINTE-COLOMBE

Parcelle(s) de l'habitation : AH0004

Parcelle(s) de l'installation : AH0004

M. Jean-Marie BOURRET
Fayfol
46120 LABATHUDE

Rapport établi suite à une intervention effectuée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application des arrêtés du 27 avril 2012. Il rend compte du descriptif de l'installation et de ses conditions de fonctionnement au moment de la visite.

Date de la visite :

04-03-2019

Personne(s) rencontrée(s) :

BOURRET Jean-Marie

Personnel technique en charge de l'intervention :

Cédric ANDRIEU

ZA Despeyroux 46120 LACAPELLE-MARIVAL

05.65.11.08.08 spanc@grand-figeac.fr

2. CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence :	Principale	Secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> Location	Autre:	Vacant depuis 1 an
Nombre de pièces principales :					4
Capacité d'accueil :					4 équivalents habitants
Nombre d'usagers permanents					0
Nombre d'usager saisonnier :					0
Durée d'occupation :					mois/an(s)

3. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface du terrain :				m ²
Terrain inondable :			oui	non
Présence d'une nappe d'eau	oui	non	ne sais pas	
Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité ?	oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	ne sais pas	
Si oui :				
- l'ouvrage est-il déclaré ?			oui	<input checked="" type="checkbox"/> non
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?			oui	<input checked="" type="checkbox"/> non

4. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION (selon visite et indications des propriétaires)

Nombre d'habitations raccordées à l'installation :				1
L'ensemble des eaux usées raccordées à l'installation :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> ne sais pas	
Eaux usées et eaux pluviales séparées :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> ne sais pas	
Années de réalisation de l'installation ou tranche d'âge approximative				01/01/1987
	<input type="checkbox"/> <10ans	<input type="checkbox"/> 10-15ans	<input type="checkbox"/> 15-20ans	<input checked="" type="checkbox"/> 20-25ans <input type="checkbox"/> >25ans

4.1. Descriptif de l'installation

4.1.1. Descriptif des dispositifs et ouvrages de traitement de la filière

	Prétraitement	Autre ouvrage de prétraitement	Traitement primaire	Autre ouvrage de traitement primaire
Dénomination du dispositif	Absent		Fosse septique	
Nature des eaux usées raccordées à la filière			Eaux vannes	
Existence et accessibilité au dispositif	<input type="checkbox"/> Accessible <input type="checkbox"/> Non Accessible <input type="checkbox"/> Pas d'élément probant attestant l'existence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sais pas	<input checked="" type="checkbox"/> Accessible <input type="checkbox"/> Non Accessible <input type="checkbox"/> Pas d'élément probant attestant l'existence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> ne sais pas
Dimensions			1000 litres béton	
Destination des eaux			Rejet des eaux par infiltration dans le sol	
Remarque / Dysfonctionnement			Drain agricole	

	Traitement secondaire	Autre ouvrage
Dénomination du dispositif	Absent	
Nature des eaux usées raccordées à la filière		
Existence et accessibilité au dispositif	oui partiellement non ne sais pas	oui non ne sais pas
Dimensions		
Remarque / Dysfonctionnement		

Observations/remarques:

4.1.2. Descriptif du mode d'évacuation des eaux traitées

Par le sol

Evacuation des effluents		Dimensions
par infiltration	par irrigation souterraine	

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

Evacuation des effluents	Commentaire	Propriétaire/gestionnaire

Par rejet dans un puits d'infiltration

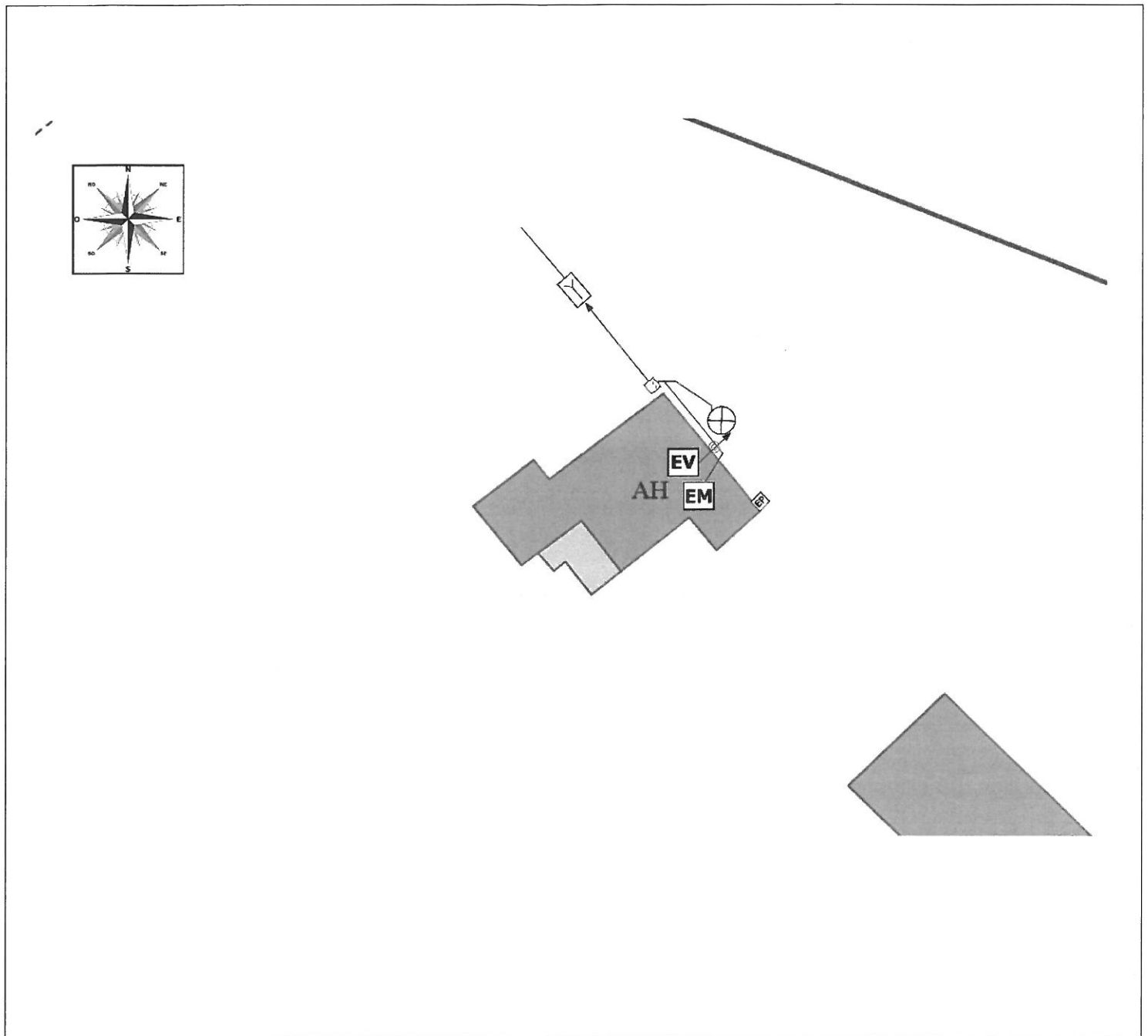
4.2. Suivi de l'entretien

	Prétraitement	Traitement primaire	Traitement secondaire	Autre ouvrage :
Niveau de boues %		< à 10%		
Date des entretiens		2015		
Fréquence d'entretien		2 fois		
Justificatifs d'entretien entre deux visites	oui non	oui X non	oui non	oui non
Vidanges réalisées par une entreprise agréée	oui non	oui non	oui non	oui non
Dénomination de/des entreprises		Agriculteur		
Destination des sous produits évacués		Parcelle		

Conseils d'entretien

Fosse septique occupée à moins de 10% par les boues : Surveiller le taux d'occupation des boues dans la fosse et procéder à une vidange lorsque le volume total des boues aura atteint 50% du volume utile de la fosse.

4.3. Schéma de l'installation (non contractuel)



LEGENDE

Eaux	Prétraitement	Traitement	Rejet	Autre
EM Eaux ménagères (Salle de bain, cuisine...)	Bac à graisse	Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (1)	Rejet au fossé	Réseau eaux usées
CU Cuisine SB Salle de Bain	Fosse toutes eaux	Tranchée(s) d'épandage(s) à faible profondeur (2)	Rejet au ruisseau	Réseau eaux pluviales
LL Lave linge LV Lave vaisselle	Fosse étanche	Filtre à sable vertical non drainé	Rejet en surface	Réseau ventilation
EV Eaux vannes (WC)	Fosse septique	Filtre à sable vertical drainé	Rejet dans le sol	Regard
EU Eaux usées (EV + EM)	Décoloïdeur/préfiltre	Tranchée d'infiltration	Puisard	Puits consommation eau potable
EP Eaux pluviales		Microstation	Rétention (Ouve, mare, citerne...)	Pompe de Relevage
		Tertre		Ventilation primaire
		Lit à massif de zéolite		Ventilation secondaire

Note d'information: Le schéma de l'installation ainsi que les symboles utilisés ne sont pas dessinés à l'échelle réelle, il s'agit d'une représentation schématique

Évaluation des dangers pour la santé des personnes et/ou des risques pour l'environnement

Critère d'évaluation	Liste des points de contrôle réglementaires (Arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC)	Collecte (regards)	Prétraitement Stockage	Traitement primaire	Traitement secondaire clarificateur	Autres dispositifs	Dispositifs annexes	Évacuation	Remarques
Défauts de sécurité sanitaire	Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable								
	Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées								
	Ruissellement d'eaux partiellement traitées ou non traitées vers des terrains voisins								
	Eaux usées produites en partie non collectées								
	Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans les zones de lutte contre les moustiques								
	Nuisances olfactives récurrentes								
	Cas des toilettes sèches : règles de stockage non respectées								
Défauts de structure ou de fermeture	Défaut de résistance structurelle du couvercle ou de la cuve (fissures, corrosion, déformation)								
	Couvercle non sécurisé (poids insuffisant ou absence de dispositif de sécurisation)								
Installation incomplète	Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée				X				
	Cas des toilettes sèches : absence d'une installation de traitement des eaux ménagères								
Installation significativement sous dimensionnée	Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2			X					
Dysfonctionnements majeurs	Évacuation des eaux pluviales vers le dispositif d'ANC								
	Un des éléments ne remplit pas sa mission								
	Conditions d'emploi du dispositif non respectées (filière agréée)								
	Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs								
	Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux								
	Si dispositif à cultures fixées ou libres : absence d'aération (en phase de fonctionnement du dispositif)								
	Si dispositif avec circulation interne des effluents : absence de recirculation des boues ou de transfert d'effluents (si vérifiable)								
Défauts d'entretien ou une usure de l'un des éléments constitutifs de l'installation	Accessibilité et dégagements des tés ou regard contraignants								
	État des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages)								
	Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, microbullage non homogène, présence de bulles de gaz dans le clarificateur, etc.)								
	Tuyaux engorgés, curage non effectué								
	Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation								
	Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale)								
	Accumulation anormale de graisses et de flottants								
	Cas des filières plantées : absence de faucardage des roseaux, de désherbage, ...								

5. CONCLUSION DU SPANC

Conclusion de l'évaluation au sens de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif, et suite à la visite du 04-03-2019, au vue des conditions d'utilisations et d'occupations ainsi que des éléments fournis par le propriétaire :

ABSENCE D'INSTALLATION

Mise en place d'une installation conforme selon la réglementation en vigueur dans les meilleurs délais

INSTALLATION NON CONFORME

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

- Installation incomplète
- Installation significativement sous-dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

- 1) Absence de traitement secondaire : Mise en place d'un traitement secondaire
- 2) Traitement primaire incomplet et sous-dimensionné : Mise en place d'un traitement primaire

INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS


Recommandations de travaux pour améliorer le fonctionnement :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

Prochaine visite prévue selon la périodicité définie dans le règlement de service.

Le technicien du S.P.A.N.C.,



Cédric ANDRIEU



Figeac, le 07 MARS 2019

P/ Le Président,

Le Vice-président chargé du développement durable et de l'environnement



Fausto ARAQUE

6. NOTIFICATION A LA COMMUNE POUR INFORMATION ET TRANSMISSION AU PETITIONNAIRE

Vu par la commune, transmis au pétitionnaire. SAINTE-COLOMBE le

Merci de bien vouloir avertir nos services en cas de changement de coordonnées du propriétaire. Si le propriétaire souhaite réaliser des travaux, il devra déposer un dossier de demande d'installation à la mairie de la commune concernée. Afin d'encourager la réhabilitation des installations existantes, toute demande déposée dans un délai de 4ans après le contrôle de bon fonctionnement, bénéficiera d'une tarification particulière (voir délibération). Par ailleurs, une liste des installateurs, des fournisseurs de granulats et des vidangeurs signataires de la charte départementale de l'assainissement non collectif est disponible en mairie ainsi qu'au SPANC.